



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 103561

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes des enseignants relatives à la réforme de la voie technologique, qui prendra effet à la rentrée 2011 pour la classe de première. En septembre prochain, la réforme relative aux sciences et technologies industrielles (STI) remplacera les douze sections existantes en quatre sections de sciences et technologies de l'industrie et de développement durable (STI2D). Les enseignants considèrent que cette mise en oeuvre est trop hâtive au regard de la publication tardive des programmes, qui ont évolué de façon radicale et qu'ils doivent s'approprier en un temps record, six mois avant la rentrée, sans ressources documentaires, ni formation satisfaisante. Surtout, ils estiment que cette réforme remet en cause la voie technologique française, pourtant efficiente en termes d'insertion professionnelle et porteuse pour l'avenir industriel de notre pays. Alors que cette nouvelle organisation est sensée permettre à davantage de jeunes de s'orienter vers les formations technologiques et scientifiques de l'enseignement supérieur, ils regrettent qu'aucune réflexion n'ait encore été menée sur la filière, singulièrement et en premier lieu sur le baccalauréat. D'autre part, comme les acteurs économiques et sociaux, ils craignent les effets d'une telle réforme sur les formations post-baccalauréat et donc sur le vivier d'élèves formés aux niveaux III et II (BTS, IUT, licence professionnelle) indispensables dans les PME et PMI. Par ailleurs, les régions, qui ont investi dans l'équipement des lycées technologiques en matériel professionnel de haute technologie dont la réforme compromet l'utilisation, les rejoignent également dans leur contestation. Aussi, les enseignants dans leur grande majorité s'opposent à cette réforme, qui de surcroît ne reçoit pas l'assentiment du conseil supérieur de l'éducation et du comité interprofessionnel consultatif. Ils demandent ainsi sa suspension et l'engagement d'une véritable concertation sur les évolutions de la voie technologique permettant de garder sa spécificité et son attractivité. Il lui demande de lui indiquer les suites que le Gouvernement entend donner à ces revendications.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La mise en place de cette nouvelle série a fait l'objet d'une vaste campagne d'information à l'attention des élèves et de leurs familles. La présentation des nouvelles séries technologiques est assurée, à l'attention des collégiens en classe de troisième et des élèves de seconde, par les publications habituelles de l'ONISEP, ainsi que par la publication de différents documents d'information sur le nouveau lycée. Ces documents, qui font pour support l'ensemble des moyens de communication modernes (diaporamas, brochures au format « pdf », « mini-site » web, vidéo), sont accessibles sur le site Internet education.gouv.fr. L'envoi de courriers électroniques à l'ensemble des personnels enseignants, de direction et d'orientation concernés a permis de diffuser très largement ces documents. Les enseignants de sciences et

technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Le passage de 12 spécialités et options en STI à seulement 4 dans la série STI2D est la conséquence logique de la déprofessionnalisation de la série STI voulue par la réforme. En effet, la dimension professionnalisante de la série STI était incompatible avec l'objectif de poursuites d'études, et non d'insertion professionnelle, assigné à la voie technologique dans son ensemble. La trop grande proximité de la série STI avec certaines spécialités du baccalauréat professionnel rénové était la meilleure preuve d'un positionnement trop professionnel de la série STI. La diminution du nombre de spécialités a logiquement entraîné une meilleure lisibilité de l'offre de formation et des possibilités de réorientation bien plus grandes. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques inductives restent à l'oeuvre dans des enseignements technologiques qui sont bien plus orientés qu'auparavant vers la polyvalence technologique. Cette polyvalence, qui s'oppose aussi bien à la spécialisation professionnalisante qu'aux enseignements abstraits de la voie générale, est un atout fondamental pour les nouveaux bacheliers STI2D, qui seront mieux préparés aux études supérieures scientifiques et technologiques industrielles et qui auront accès à un plus large choix de poursuite d'études. La rénovation de la voie technologique offre ainsi l'opportunité à de nombreux élèves, y compris les filles qui s'en détournaient auparavant, d'accéder à des poursuites d'études plus nombreuses et variées, à des gisements d'emplois plus porteurs et plus en phase avec les besoins d'une société moderne.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103561

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3002

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3841